

Code Natura 2000 : 1831

## Flûteau nageant

### Carte d'identité

**Nom scientifique :** *Luronium natans*

**Classification :** Monocotylédone, Alismatacée

**Hauteur :** tiges de 120 cm de long

**Période de floraison :** mai-août

**Présence en Wallonie :** dernière mention dans les étangs de Luchy (Bertrix) (disparu ?)

**Habitat :** divers plans d'eau et cours d'eau lents

**Protection :** Intégralement protégé

**Statut :** disparu ?

### Observer

Le flûteau nageant est une plante aquatique vivace de la famille du plantain d'eau. Ses tiges, allongées, peuvent être flottantes, dressées ou submergées dans l'eau. Elles peuvent atteindre 120 centimètres de long. Des racines peuvent apparaître sur les nœuds de la tige. Cette plante possède deux types de feuilles. Les feuilles démarrant de la souche, vert pâle, sont longues et étroites et forment des rosettes. Les feuilles flottantes dans l'eau ou aériennes, sont ovales ou ont la forme d'ellipses. Le flûteau nageant fleurit du mois de mai au mois d'août. Les fleurs blanches, flottantes à la surface de l'eau, sont insérées sur de longs pédoncules démarrant à l'aisselle des feuilles. Elles ont 3 pétales et sont hermaphrodites.

Cette plante possède plusieurs formes, selon le type de milieu qu'elle colonise : eaux stagnantes ou courantes, pauvres ou riches en éléments nutritifs. Dans certaines conditions défavorables au développement de cette plante, celle-ci peut ne présenter qu'une simple rosette dans le fond de l'eau et entrer en dormance parfois pendant de longues années, en attente des conditions favorables à son développement.

Le flûteau nageant n'est naturellement présent qu'en Europe tempérée occidentale et centrale, essentiellement en Grande-Bretagne, France, Belgique, Pays-Bas et dans le nord de l'Allemagne. En Flandre, l'espèce est devenue extrêmement rare, limitée essentiellement à la Campine. Cette plante a apparemment toujours été rare en Wallonie. Entre 1930 et 1980, elle n'a plus été observée en Wallonie que sur un site ardennais, aux étangs de Luchy (Bertrix). Elle n'y a plus été revue récemment. Sa situation s'est donc très fortement dégradée et cette espèce figure sur la liste rouge de



la flore menacée de Wallonie, où elle est considérée comme éteinte.

Le flûteau nageant colonise l'espace aquatique par l'enracinement de la tige au niveau des nœuds et la production de stolons. Les feuilles flottantes disparaissent l'hiver. Les individus peuvent être isolés, mais peuvent aussi former de véritables « radeaux flottants » de plusieurs mètres carrés. La pollinisation est assurée par les insectes, mais l'autofécondation a déjà été observée. Les graines sont dispersées par les courants aquatiques ou par les oiseaux d'eau. Des fragments de stolons de la plante peuvent également se détacher, se disséminer dans l'eau, pour reprendre racine plus loin.

Cette espèce peut supporter des variations importantes des niveaux d'eau et même un assèchement temporaire. Elle s'adapte à de nombreuses conditions écologiques, mais s'observe le plus souvent dans des eaux acides et pauvres en éléments nutritifs, peu profondes (1,5 à 2 m de profondeur), stagnantes ou faiblement courantes, sur des substrats sablonneux ou vaseux. Les milieux humides colonisés peuvent être naturels mais aussi d'origine humaine. Ce sont le plus souvent des eaux stagnantes comme des lacs, étangs, mares, fossés, noues, ornières, ou encore des eaux faiblement courantes.

### Protéger

Cette plante est intégralement protégée en Région wallonne par la loi sur la conservation de la nature.

Cela signifie que, sauf exceptions, il est interdit de :

- cueillir, ramasser, couper, déraciner ou détruire intentionnellement des spécimens de cette espèce dans la nature ;
- détenir, transporter, échanger, vendre ou acheter, céder à titre gratuit, offrir en vente ou aux fins d'échange des spécimens de cette espèce prélevés dans la nature ;
- détériorer ou détruire intentionnellement les habitats naturels dans lesquels la présence de cette espèce est établie.

Les causes du déclin du flûteau nageant dans l'ensemble de son aire de répartition semblent très mal connues ; la disparition ou l'altération des zones humides (mares et étangs remblayés, drainages, pollutions aquatiques diverses...) est en général évoquée. Le développement de la pisciculture intensive, l'acidification, l'enrichissement en éléments nutritifs ou le chaulage des eaux seraient les causes majeures de sa disparition.

Les objectifs de la gestion de l'habitat du flûteau nageant seront essentiellement :

- d'assurer le maintien et le développement d'un maximum de plans d'eau pauvres en éléments nutritifs, de manière à garantir un fonctionnement optimal des écosystèmes aquatiques d'eau stagnante, tant dans les périmètres des sites Natura 2000 qu'à l'extérieur de ces derniers ;
- d'assurer par la même occasion la protection d'espèces végétales aquatiques et d'espèces animales liées à cette végétation, très menacées par la dégradation généralisée de la qualité des eaux stagnantes, et dont beaucoup jouissent aujourd'hui d'un statut de protection ;
- d'assurer un bon contrôle des espèces négativement compétitives et spécialement des espèces végétales exotiques envahissantes et des espèces animales, dont l'abondance tend à étouffer le développement de la végétation indigène.

De manière générale, il faudra veiller à :

- proscrire tout changement de la qualité des eaux acides et pauvres en éléments nutritifs ;
- proscrire toute utilisation d'insecticides et de dés herbants ;
- proscrire toute pisciculture intensive privilégiant notamment le développement de poissons ayant une action négative sur la végétation aquatique naturelle ;

- contrôler la prolifération des espèces végétales compétitives et/ou invasives ;
- proscrire tout curage du plan d'eau ;
- proscrire la circulation d'embarcations.

#### Quelques pistes de gestion

- il faut conserver une part d'eau libre sur les plans d'eau et donc lutter contre leur atterrissement (complètement naturel). Lorsque le flûteau nageant décline, le curage superficiel du plan d'eau pourra être bénéfique, de même que l'assèchement estival ;
- la création et l'aménagement de plans d'eau favorables à proximité d'un site où le flûteau nageant est présent est à encourager. Il faut favoriser les grands plans d'eau car plus la surface est petite et la profondeur faible, plus la colonisation végétale est rapide, et les interventions nécessaires pour limiter la concurrence ; il est conseillé d'installer des pentes douces de façon à faciliter la colonisation de la zone d'abaissement du niveau ;
- le faucardage régulier (fauche des plantes aquatiques) et l'enlèvement de plantes aux alentours des berges peuvent réduire l'enrichissement en éléments nutritifs et empêcher la colonisation par de grandes plantes aquatiques étouffant le flûteau nageant ;
- les variations artificielles du niveau de l'eau peuvent aussi limiter la colonisation végétale (faible niveau en été et haut niveau en hiver) ;
- la capacité du flûteau nageant à subsister sur des vases exondées autorise les pratiques d'assèchement temporaire ;
- dans des systèmes de fossés et de canaux, l'espèce peut très bien se maintenir par un régime de fauche annuelle des plantes aquatiques, et un désenvasement au bout de trois ans par exemple.

ÉDITÉ PAR LA DGARNE/DNF - DISPONIBLE SUR : NATURA2000.WALLONIE.BE



Fiche rédigée sur base des dossiers scientifiques réalisés par le DEMNA, la FUSAGx, l'UCL et l'ULg (<http://biodiversite.wallonie.be>) et avec la collaboration de Natagora

